



Droit du mandataire pour un redressement judiciaire

Par **kenyas**, le **22/06/2011** à **14:44**

Bonjour,
Mon mari, un ami associé et moi, nous avons une sandwicherie qui ne marche plus du tout. Nous sommes toujours à découvert et nous accumulons les impayés....
En parallèle, nous avons un kebab que nous avons vendu au mois de janvier, les deux commerces sont sous une sarl.
Voici ma question :
Si nous faisons un redressement judiciaire pour notre sandwicherie, est-ce que le mandataire judiciaire peut nous demander (pour le crédit du fond en cours : nous voulions le solder) de payer le loyer jusqu'à la fin du bail en cours ? Comme nous avons obtenu de l'argent de la vente de notre kebab.
Merci de m'aider, je suis vraiment à bout, mon mari n'a plus de ressource depuis le mois de mars puisque la sandwicherie ne marche pas et, de plus, les travaux s'éternisent sur la voie publique ce qui n'aide pas au commerce.
Merci pour vos conseils.